

## LISTE DES PIÈCES À FOURNIR AU NOTAIRE

### CONCERNANT LE VENDEUR

- Une copie des pièces d'identité,
- Le cas échéant, le Kbis et les statuts de la société,
- Le titre de propriété complet,
- Les diagnostics techniques immobiliers, (cf tableau figurant ci-dessous) \*
- Le tableau d'amortissement du ou des prêt(s) à rembourser par anticipation,
- Le dernier avis de taxe foncière,
- Le RIB pour versement du prix signé au verso,
- La dernière facture d'entretien de la chaudière,
- Le cas échéant, la dernière facture du ramonage,
- Le prix de vente,
- La liste de reprise mobilière chiffrée article par article,
- Le montant du dépôt de garantie versé par l'acquéreur lors de la signature de la promesse de vente

\* **Diagnostics techniques immobiliers :**

	Bien concerné	Validité
<b>PLOMB</b>	Immeuble d'habitation construit avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1949	Illimité ou un an si constat positif
<b>AMIANTE</b>	Immeuble construit avant le 1 <sup>er</sup> juillet 1997	Illimité sauf si présence d'amiante détectée nouveau contrôle dans les 3 ans
<b>GAZ</b>	Immeuble d'habitation ayant une installation intérieur de gaz de plus de 15 ans	3 ans



Société d'Exercice Libéral à Responsabilité limitée Titulaire d'un Office Notarial  
 Tél.: **03 20 29 01 53** - Fax : **03 20 49 82 27** - email : [confluence.accueil@notaires.fr](mailto:confluence.accueil@notaires.fr)  
**Service immobilier** - Tél.: 03 20 29 89 06 - email : [immobilier.grauwin@notaires.fr](mailto:immobilier.grauwin@notaires.fr)  
**Service Gestion Locative** - Tél.: 03 20 29 89 04 - email : [sana.hadir.62029@notaires.fr](mailto:sana.hadir.62029@notaires.fr)  
 15/17 impasse Route de Lens - 62138 HAINES-LEZ-LA-BASSÉE - <https://confluence.notaires.fr>

<b>ELECTRICITE</b>	Immeuble d'habitation ayant une installation électrique intérieure de plus de 15 ans	3 ans
<b>DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (DPE)</b>	Immeuble équipé d'un chauffage	10 ans
<b>ASSAINISSEMENT</b>	Immeuble non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées (tout à l'égout) parce qu'il n'existe pas encore dans la rue mais disposant d'un assainissement individuel (fosse septique /fosse toutes eaux)	Le rapport doit dater de moins de 3 ans au moment de la signature de l'acte de vente (rapport établi par le SPANC)

- **Le cas échéant, les pièces relatives à la copropriété, savoir :**
  - Le règlement de copropriété et ses modificatifs,
  - Le(s) plan(s) des lot(s) vendu(s),
  - Le mesurage loi Carrez,
  - Les 3 dernières assemblées générales,
  - Le dernier appel de charges,
  
- **Le cas échéant :**
  - Les pièces du lotissement,
  - Les plans de servitudes,
  
- **En cas de travaux de moins de 10 ans :**
  - Le contrat de construction de maison individuelle,
  - Les factures,
  - Les décennales,
  - L'assurance dommages ouvrage,
  - La demande d'autorisation d'urbanisme,
  - L'autorisation d'urbanisme,
  - La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux,
  - L'attestation de non contestation de la conformité.

## CONCERNANT L'ACQUÉREUR

- Une copie des pièces d'identité,
- Le cas échéant, le Kbis et les statuts de la société,
  
- Les modalités de financement, savoir :
  - Montant maximum emprunté,
  - Durée maximale de remboursement,
  - Taux d'intérêt maximum.